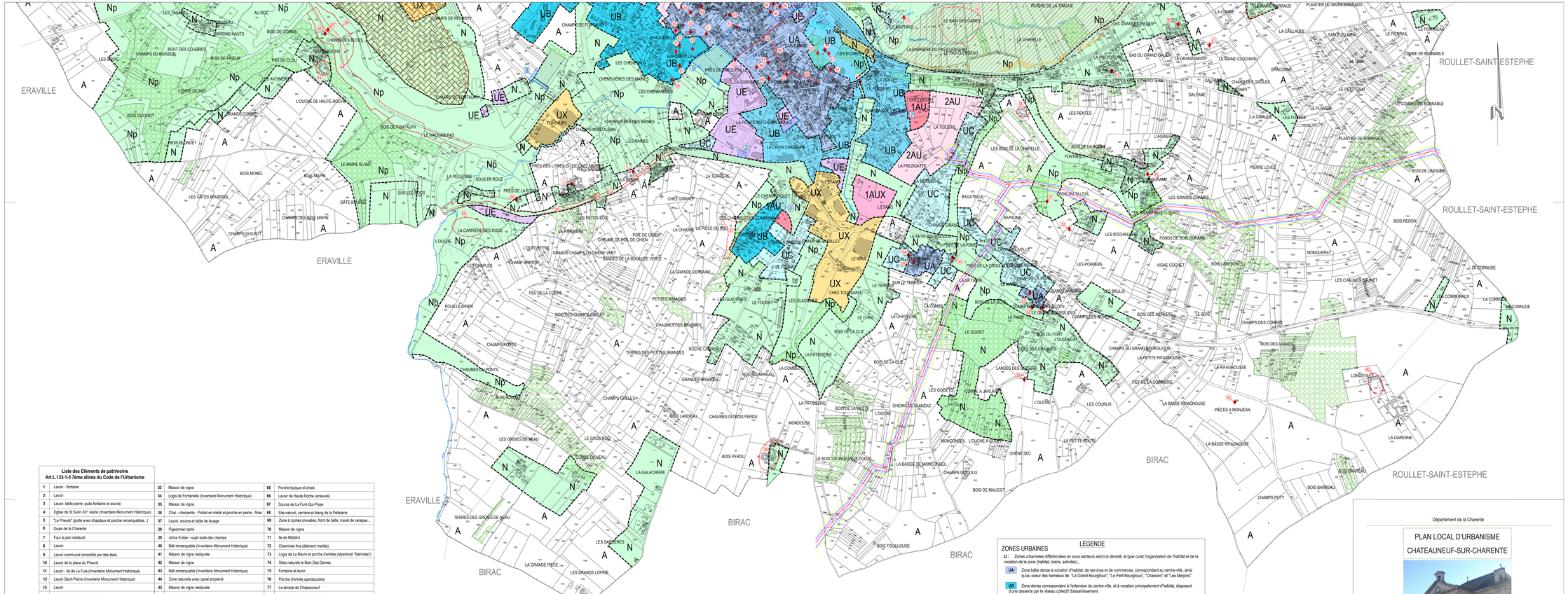

Liste des Elements de patrimoine
Art.L.123-1-7 7ème alinéa du Code de l'Urbanisme

1	Lavoir - fontaine	33	Maison de vigne	65	Porche typique et chais
2	Lavoir	34	Logis de Fontenelle (Inventaire Monument Historique)	66	Lavoir de Haute Roche (ensevelli)
3	Lavoir, table pierre, puits-fontaine et source	35	Maison de vigne	67	Source de La Font-Qui-Pisse
4	Eglise de St Surin XII° siècle (Inventaire Monument Historique)	36	Chai - charpente - Portail en métal et porche en pierre - frise	68	Site naturel, carrière et étang de la Pelleterie
5	"Le Prieuré" (porte avec chapiteux et porche remarquables...)	37	Lavoir, source et table de lavage	69	Zone à roches creusées, front de taille, muret de vairappe...
6	Quais de la Charente	38	Pigeonnier carré	70	Maison de vigne
7	Four à pain restauré	39	Arbre fruitier - sujet isolé des champs	71	Ile de Maltard
8	Lavoir	40	Bâti remarquable (Inventaire Monument Historique)	72	Cheminée fine (élément insolite)
9	Lavoir communal consolidé par des étais	41	Maison de vigne restaurée	73	Logis de La Beure et porche d'entrée (répertorié "Mérimée")
10	Lavoir de la place du Prieuré	42	Maison de vigne	74	Sites naturels le Bain Des Dames
11	Lavoir - Ile de La Fuie (Inventaire Monument Historique)	43	Bâti remarquable (Inventaire Monument Historique)	75	Fontaine et lavoir
12	Lavoir Saint-Pierre (Inventaire Monument Historique)	44	Zone naturelle avec canal empiéré	76	Porche d'entrée spectaculaire
13	Lavoir	45	Maison de vigne restaurée	77	Le temple de Chateauneuf
14	Chapelle de l'école Saint-Marthe	46	Grilles et piliers	78	Sites naturels des îles de La Fuie
15	Puits fermé avec pompe de l'école Sainte-Marthe	47	Porche - pilier	79	Pont sur La Charente
16	Rue de Bel-Air (vestiges du château)	48	Logis	80	Maison de vigne
17	Portail - Logis de Boiaragon (Inventaire Monument Historique)	49	Logis (Inventaire Monument Historique)	81	Hôpital, répertorié sur "mérimée"
18	Rempart de la Fuie (vestiges du château)	50	Ensemble architectural à préserver	82	Ossuaire (entre 11ème et 15ème siècle)
19	Porte du Parlement (vestiges du château)	51	Puits	83	Logis du Rancios, répertorié sur "mérimée"
20	Place du Portail (bâtis remarquables)	52	Puits	84	Logis du Thillet avec chapelle, répertorié sur "mérimée"
21	Logis de Bargueville - Hôpital (Inventaire Monument Historique)	53	Ensemble architectural à préserver	85	Porche à angle coupé
22	Eglise Saint-Pierre (Classée Monument Historique)	54	Tombeau - ossuaire	86	Kiosque à musique (XIX°siècle)
23	Cimetière	55	Lavoir, fontaine et table	87	Porche - "Maison des notaires"
24	Voie verte - ancienne voie du chemin de fer vers Barbezieux	56	Lavoir	88	Pigeonnier carré
25	Puits avec pompe	57	Bâti remarquable en ruine (Inventaire Monument Historique)	89	Rue Cannot (immeuble du XIX° siècle)
26	Puits avec pompe du XIX°	58	Lavoir, source	90	Parc "Lagardère"
27	Côteau calcaire et glacière (XVIII° siècle)	59	Logis du Maine-Bernard (Inventaire Monument Historique)	91	Commune de "Lagardère" (XVIII° siècle)
28	Logis de Mondousé (répertorié "Mérimée")	60	Logis de Longeville (répertorié "Mérimée" XVIII°)	92	Rue Aristide Briand (des façades répertoriées sur "mérimée")
29	Le Grand Canal Saint-Pierre (ponts de pierre remarquables)	61	Four à pain, lavoir et source	93	Logis du Rondeau, répertorié sur "mérimée" (restauré)
30	Lavoir	62	Lavoir remarquable	94	Maison Niort remarquable (contreforts, balustres canelées...)
31	Chêne vert remarquable	63	Porche remarquable	95	Grilles du jardin - Boulevard de la République
32	Maison de vigne	64	Four à pain rénové	96	Ensemble bâtis, tour et lavoir

Liste des Emplacements Réservés
Art.L.123-1-5 8ème alinéa du Code de l'Urbanisme

N°	Bénéficiaire	Destination
1	Commune	Création d'un cheminement doux et aménagement qualitatif de la rue, dans la continuité de ce qui a déjà été fait (largeur de 10m)
2	Commune	Extension du complexe sportif
3	Commune	Extension de l'école
4	Commune	Création d'un bassin d'orage
5	Commune	Cheminement doux de part et d'autre de la Charente (largeur de 8m)
6	Commune	Aménagement et sécurisation du carrefour de La Patte d'Oie
7	Commune	Création d'un accès à la zone 1AU de chez Bichat
8	Commune	Accès à l'extension du cimetière et création d'une zone de stationnement (largeur de 15m)
9	Commune	Création d'un parc à vocation éducative sur les thèmes de l'environnement et du développement durable

Emplacements réservés (art. L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme)

Eléments de patrimoine (art. L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

Zonage PPRI
Zone bleue
Zone rouge

Zone inondable définie par MNT et non couverte par le PPRI
Règlement du PLU similaire à la zone bleue du PPRI au titre du R11-2
Règlement du PLU similaire à la zone rouge du PPRI au titre du R111-2

Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du code de l'urbanisme)

Secteur de **carrières** (art. R.123-11-c) du code de l'urbanisme)

Canalisation de **transport de gaz**
Zone de danger significatif défini au titre de l'article R.123-11b
Zone de danger grave défini au titre de l'article R.123-11b
Zone de danger à effets très grave defini au titre de l'article R.123-11b

Bâti mis à jour par l'agence Urbam en 2012

0 250 500m

LEGENDE

ZONES URBAINES

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- **UA** Zone bâtie dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-ville, ainsi qu'au cœur des hameaux de "Le Grand Bourgiloux", "Le Petit Bourgiloux", "Chassoure" et "Les Merpins".
- **UB** Zone dense correspondant à l'extension du centre-ville, et à vocation principalement d'habitat, disposant d'une desserte par le réseau collectif d'assainissement.
- **UC** Zone à vocation principalement résidentielle correspondant aux hameaux pavillonnaires, ne disposant pas d'une desserte par le réseau collectif d'assainissement.
- **UE** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif.
- **UL** Zone à vocation d'activités de loisirs.
- **UX** Zone à vocation d'activités industrielles, commerciales, artisanales et de bureaux.

ZONES A URBANISER

- **1AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.
- **1AUX** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques.
- **2AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable après modification ou révision du P.L.U.

ZONES AGRICOLES

- **A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

ZONES NATURELLES

- **N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - **Np** Secteur protégé à vocation naturelle.
  - **NL** Secteur à vocation de loisirs.
  - **Nst** Secteur accueillant la nouvelle station d'épuration.

Département de la Charente

PLAN LOCAL D'URBANISME
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

4b-RÈGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES

Mise en élaboration	Projet PLU arrêté	PLU approuvé
18 décembre 2006	21 décembre 2011	

Vu pour être annexé le .....

Le Maire,

DOSSIER D'APPROBATION

Partie Sud
Echelle : 1/5000

Agence URBAM
7 Avenue Georges Brassens
33240 PELLAND

ELIOPOLIS SARL
Géomètre Expert
Topographie
Photogrammétrie
Photogrammétrie numérique
Système d'information géographique
Cadastre
Aménagement foncier
Bornage
Topographie
Photogrammétrie
Photogrammétrie numérique
Système d'information géographique
Cadastre
Aménagement foncier
Bornage

Date d'impression : Septembre 2012